

## Nouvelle provocation du patronat : forts reculs sociaux pour les retraites complémentaires... pour les généraliser ensuite à l'ensemble des retraites

Le patronat montre les dents dans les négociations des régimes de retraite complémentaires du privé, dents d'autant plus longues que les reculs sociaux qu'il propose remettent en cause des principes fondamentaux. Au delà des 13 millions de retraité-es du privé bénéficiant de ces complémentaires, **c'est bien toute la population qui est visée**, les actuelles et les futures personnes retraitées ! Nous avons le vécu du gel des retraites complémentaires, ensuite généralisé aux autres régimes dont le montant de la pension est bloqué depuis le 2 avril 2013.

### Décote systématique avant 67 ans, baisse des pensions des retraité-es, reculs pour les réversions et les chômeurs

Les propositions patronales visent déjà les 2 caisses complémentaires de retraite, l'Agirc (Association générale des institutions de retraite des cadres) pour les cadres et l'Arrco (Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés) pour tous les salarié-es. L'ensemble du patronat, Medef, CGPME et UPA, tape très fort et exige de **nombreux reculs sociaux fondamentaux** :

- **Remise en cause du départ en retraite à 62 ans, par une décote de 40 % de la retraite complémentaire** en cas de départ à 62 ans. Chaque retraitable est incité à toujours reporter son départ en retraite : à 63 ans pour ne subir qu'une décote de 30 %, à 64 ans pour seulement 18 %... puis à 67 ans pour ne pas subir cette décote spéciale et celle qui s'applique s'il n'a pas cotisé pendant les plus de 41 ans demandés pour avoir droit à une retraite pleine. **Le MEDEF, après avoir tapé fort, demande moins**, seulement une décote de 30 % (au lieu de 40) en cas de départ à 62 ans, de 20 % pour un départ à 63 ans, de 10 % à 64 ans, de 0 % à 65 ans.
- **Baisse du pouvoir d'achat des pensions**, qui s'éloigneront encore plus de l'inflation officielle (indice Insee) en étant « revalorisées » 1,5 point de moins que l'inflation. A ce rythme, la pension perd 16 % en 10 ans, 35 en 20 ans ! Une clause prévoit toutefois qu'en cas d'inflation faible, la pension ne peut pas baisser.
- **Baisse des pensions des nouveaux retraité-es**, de plus de 3 %, en modifiant la règle de calcul de la pension. Cette baisse est annoncée pendant 3 ans, mais...
- **Diminution des pensions de réversions** au prorata du nombre d'années de mariage par rapport aux plus de 41 ans de durée de cotisation requise **et recul de l'âge de versement**, seulement à partir de 60 ans au lieu de 55 à l'Arrco.
- **Réduction des solidarités** en diminuant les droits de retraite attribués aux chômeurs.
- **Utilisation des réserves financières de la caisse de tous les salarié-es** pour renflouer celles des cadres, en déficit prévu dès 2018, en fusionnant les 2 caisses.

**Les contre-réformes des retraites imposées** depuis 1993 sur l'âge de départ et la durée de cotisation contraindront les générations 1960 à 1980 à partir en retraite 2,5 ans à 3 ans plus tard... et augmenteront le nombre de seniors au chômage...

**Ces reculs fondamentaux veulent mettre fin au progrès social.** Finie la volonté d'utiliser l'augmentation de la productivité pour permettre de travailler de moins en moins tout au long de la vie : fin du travail des enfants puis temps d'études plus long, mise en place des congés payés et réduction du temps de travail à 40 puis 35 heures, mise en place de la retraite à 65 puis 60 ans.

**Aujourd'hui, le monde de la finance impose des reculs sociaux importants** qui permettent d'augmenter les profits, d'exploser les dividendes, d'accroître les inégalités. Dans les 34 pays de la zone OCDE, les 10 % les plus riches ont un revenu d'activité de 9,6 fois supérieur à celui des 10 % les plus pauvres, alors que la proportion était de 7,1 dans les années 1980 et 9,1 dans les années 2000.

# Non aux reculs sociaux, d'autres solutions existent

## Un recul social historique

**Les nouvelles pensions sont de plus en plus basses.** Le cumul des reculs sociaux depuis 1993 va diviser par 2 la pension moyenne attribuée aux retraité-es partant en 2050, par rapport à celle obtenue en 1993 ! C'est le résultat des modifications du calcul du salaire annuel moyen du privé pris en compte pour la retraite, de l'augmentation continue de la durée de cotisation pour toucher la pension complète (de 37,5 à plus de 41 ans, vers 43 ans), de la décote pouvant atteindre 25 % lorsque la durée requise n'est pas atteinte...

**Les pensions des retraité-es actuels baissent,** du fait des mesures fiscales spécifiques aux retraité-es venant ponctionner une pension brute bloquée depuis le 2 avril 2013 : la taxe Casa de 0,3 %, la CSG passant de 0 à 3,8 %, ou de 3,8 à 6,6 %, l'augmentation des impôts pour beaucoup par la suppression de la 1/2 part fiscale aux veuves et veufs ayant élevé un enfant, par la fiscalisation du supplément de 10 % de pension pour avoir élevé 3 enfants... sans compter, pour toute la population, l'augmentation de la TVA, de 19,6 à 20 %.

**La durée moyenne cotisée,** selon le COR (Conseil d'Orientation des Retraites), ne s'élève qu'à 31 ans et la durée moyenne validée à 37 ans, ce qui explique la baisse des pensions pour cause de nombre d'années insuffisantes de cotisation et de décote importante, pénalisant les personnes déjà frappées tout au long de leur vie « active » par la précarité, notamment les femmes (la pension moyenne de 1 282 €, est seulement de 967 € pour les femmes et 1 617 € pour les hommes). **Cette durée réelle de cotisation justifie notre revendication d'un retour aux 37,5 années de cotisation, pour augmenter les pensions, en particulier les plus basses.**

## L'enjeu des complémentaires

**Le déficit annuel de la retraite complémentaire** Agirc (cadres) s'élève à 1,24 milliard d'euros et celui de l'Arrco (tous les salariés) à 0,4 milliard. Les déficits successifs épuiseront les réserves de 9 milliards d'euros de l'Agirc en 2018, et celles de 55,4 milliards de l'Arrco en 2027. Si, par exemple, l'égalité salariale était appliquée, si le salaire des femmes était aligné sur celui des hommes, les recettes des cotisations augmenteraient suffisamment pour repousser la « faillite » de l'Agirc à 2020, et celle de l'Arrco au-delà de 2040. Qu'est-ce qu'on attend ?

**Les régimes de retraites sont mis à mal par le chômage et la baisse de cotisation qu'il engendre.** D'autres solutions sont possibles, favorisant l'emploi et pas la finance, l'augmentation des salaires, ceux des femmes en particulier. La réponse du passé, l'augmentation des cotisations sociales, doit se poursuivre pour mieux partager les nouvelles richesses créées. Il suffirait par exemple d'augmenter de 2,45 points les cotisations retraites de la caisse des cadres, la plus en péril.

**Solidaires revendique des augmentations des cotisations et l'élargissement de l'assiette** à l'intérieur des entreprises, en supprimant les exonérations, en cotisant sur tous les revenus distribués, c'est-à-dire les dividendes, stocks-options... d'un montant de 6 et 8,3 milliards d'euros selon la cour des comptes. Ce qui coûte cher aux entreprises, c'est le coût du capital avec des dividendes passés de 4,2 % de la masse salariale en 1980 à 12,9 % en 2008. **Les cotisations sociales peuvent augmenter en diminuant les dividendes, tout en maintenant les investissements.**

**L'Union syndicale Solidaires refuse les reculs sociaux proposés par le patronat pour les retraites complémentaires, avec l'idée de les imposer ensuite aux régimes de base.**

**Nous revendiquons le progrès social :**

- l'augmentation des cotisations sociales retraite,
- la suppression de la décote qui pénalise les carrières les plus heurtées notamment celles des femmes,
- l'intégration des régimes complémentaires dans les régimes de base afin que chaque salarié-e cotise à une seule caisse de base.

